

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

SEC (71) 3615 final

Bruxelles, le 8 octobre 1971.

PREMIER RAPPORT INTERIMAIRE
DE LA COMMISSION AU CONSEIL
concernant la mise au point des textes
en langue danoise des
Traités et des réglementations communautaires existantes

1. En date des 21 et 22 septembre 1970, le mandat qui avait été donné le 21 juillet 1970 par la Conférence à la Commission pour effectuer, en contact avec le Royaume-Uni, la mise au point en langue anglaise des Traités et réglementations communautaires existantes (1), a été élargi pour les trois autres pays candidats, et pour les langues danoise et norvégienne (2).

2. En exécution de ce mandat, la Commission a recruté une équipe de linguistes réviseurs danois qui, sur base des traductions déjà effectuées dans la capitale danoise, ont préparé le texte ci-joint de la version en langue danoise du Traité CEE. Cette version révisée du Traité a été faite en étroite collaboration avec les services intéressés de la Commission, et tant les représentants de la Commission que ceux du Danemark y ont donné leur accord.

3. Dans ses travaux, le groupe de réviseurs s'est fondé sur les quatre textes officiels du Traité qui font également foi. Il a également bénéficié des études et travaux qui ont été effectués pour préparer la nouvelle version anglaise du Traité.

4. La présentation du texte danois du Traité CEE est identique à celle retenue pour la nouvelle version anglaise de ce traité et elle est soumise à la même réserve que cette dernière, à savoir qu'elle n'a pas de signification juridique et ne préjuge pas de la publication de la version historique du Traité.

5. Le texte visé ci-dessus est joint en annexe à la présente communication. La Commission le soumet au Conseil et propose qu'il soit transmis à la Conférence pour y être adopté comme version danoise faisant foi.

(1) cf. document GB/6/70 du 23.7.1970

(2) cf. documents DK/2/70 du 25.9.1970, IRL/3/70 du 14.10.1970 et
N/2/70 du 24.9.1970